

FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE VOLUME DE BAC POUR LES PARTICULIERS

Code Usager : _____ (à retrouver sur la 1ère page de votre facture)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Etage _____ N° Appt : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Commune déléguée : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nombre de personne(s) au foyer : _____ (à compléter selon avis d'imposition)

Grille de dotation du bac ordures ménagères

Nombre de personnes au foyer	Volume BAC en litres
1 à 2 Personnes	80 l
2 à 3 Personnes	120 l
3 à 4 Personnes	180 l
4 Personnes et +	240 l

Le forfait de redevance comprend 12 levées du bac ordures ménagères par an au prorata temporis du temps de présence.

Volume du bac actuel

- 80 l
- 120 l
- 180 l
- 240 l

Volume du bac souhaité au regard de la grille de dotation

- 80 l
- 120 l
- 180 l
- 240 l
- Autres

Motif du changement :

- Séparation
- Décès
- Changement composition du foyer

Pièces Justificatives à fournir

- Acte de divorce ou avis d'imposition
- Acte de Décès
- Quittance de loyer mentionnant la nouvelle adresse de l'usager ayant quitté le foyer ou facture EDF, Gaz...

Fait le :

Signature :

Le formulaire ne sera pas traité s'il n'est pas entièrement complété

Traitement de vos données : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse compa@pays-ancenis.com. Afin que nous puissions vérifier votre identité, veillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum.

Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante dpd@pays-ancenis.com ou auprès de la CNIL sur le site internet www.cnil.fr ou de toute autre autorité compétente.

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis
Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géron Cedex
Ou par email à dechets@pays-ancenis.com